

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE - JUMP OFF

La société « Les Clefs de Milton » (SAS), dont le siège social est situé chemin de l'écluse à coulombs (28210), au capital social de 500 €, inscrite au RCS de Chartes sous le numéro 852 566 330 00019, représentée par Mme Murielle LEROY, de nationalité française, en qualité de Présidente, et M. Guillaume LEROY, de nationalité française, en qualité de Directeur général, habilité aux fins des présentes, a conçu et développé la marque JUMP OFF, protégée à l'INPI sous le numéro N°4711977.

### 1. Objet

La SAS Les Clefs de Milton a pour objet social la location de gîtes, espaces de séminaires intérieurs et extérieurs, services annexes ; prestations de conception et mise en oeuvre de séminaires, formation, coaching.

La marque JUMP OFF est spécialisée en préparation mentale et propose une gamme de produits et services dédiés à l'accompagnement des athlètes, sportifs, artistes, étudiants, managers, chefs d'entreprises ou de projets, équipes, services sportifs ou associations.

### 2. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toute commande, réservation, achat ou réalisation d'une prestation ou d'un produit, par toute personne physique ou morale. Les présentes CGV sont applicables à la date en vigueur à la date du paiement de la commande.

Ces CGV sont accessibles à tout moment au siège social sur le tableau d'affichage obligatoire, et sur les sites [www.lesclefsdemilton.fr](http://www.lesclefsdemilton.fr) et [www.jumpoff.fr](http://www.jumpoff.fr), et seront applicables dès leur mise en ligne. Elles ne seront applicables que postérieurement à leur affichage/publication.

La société se réserve le droit de modifier ces CGV par la publication d'une nouvelle version. Ces dernières prévaudront, le cas échéant, sur tout autre version ou tout autre document contradictoire.

Les CGV peuvent être assorties de Conditions Particulières, qui pourront prendre la forme d'un bon de commande, d'un devis, d'un bulletin d'adhésion, d'un contrat de prestation, d'une fiche d'inscription, d'une convention de formation, etc. (liste non exhaustive)

Par la signature des CGV, ou des conditions particulières auxquelles sont annexées les CGV le commanditaire ou le client, déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de ces dernières, et le cas échéant des Conditions Particulières de Ventes liées à un produit ou une prestation, et les accepter sans restriction ni réserve.

Les présentes Conditions Générales sont exclusivement rédigées en français.

### 3. Champs d'application de la mission

La marque JUMP OFF intervient par l'intermédiaire d'un expert en préparation mentale certifié ou diplômé.

Le préparateur mental intervient à la demande du client, de son responsable légal, de son staff ou de son entourage, dans le respect de l'intégrité et la confidentialité.

Le commanditaire s'engage à avoir obtenu l'accord express du bénéficiaire avant que la prestation individuelle soit réalisée.

JUMP OFF ne saurait être tenu pour responsable d'un manquement au consentement du tiers bénéficiaire, et toute commande de prestation sera considérée comme ferme dès lors que le consentement du commanditaire sera lui éclairé.

Le préparateur mental JUMP OFF agit dans l'intérêt du client et du bénéficiaire, et s'interdit toute action contraire aux bonnes moeurs ou à l'intégrité mentale du bénéficiaire.

L'expert JUMP OFF analyse les problématiques liées aux ressources mentales du sportif, ou du manager/dirigeant d'entreprise, afin de permettre le renforcement ou le développement des ressources mentales

individuelles et collectives, dans la recherche du bien-être et de la performance.

### 4. Prestations proposées

JUMP OFF réalise des prestations individuelles ou collectives.

Les prestations individuelles sont des diagnostics (en présentiel et à distance), des coaching, suivi d'entraînements, matchs, compétitions, épreuves, auditions, concours, des études de cas, des formations, etc. (liste non exhaustive).

Les prestations collectives sont organisées autour d'analyses de situations et du développement des compétences.

Elles peuvent prendre la forme de coaching, études de cas, mises en situations, jeux de rôles, ateliers, conférences, séminaires, formations, etc. (liste non exhaustive)

### 5. Produits proposés

JUMP OFF propose une gamme de produits additionnels à ses prestations, qui peuvent être distribués par différents canaux de vente : au siège social, en vente directe sur salons et événements, sur les sites internet (mentionnés ci-avant), en établissement partenaire, sellerie par exemple.

Les produits sont des outils de diagnostics, de travail, d'éveil ou de développement personnel, sous la forme de jeux, de cartes, de fiches, de produits dématérialisés, etc.

Une gamme de produits identitaires est développée et disponible à la vente.

### 6. Vente à distance

L'ensemble des prestations et produits de la marque JUMP OFF sont disponibles à la vente sur la boutique en ligne de son site internet, ou via les réseaux sociaux sur ses propres comptes Facebook, ou Instagram.

Toute distribution d'un produit ou service JUMP OFF par une autre entité juridique ou commerciale que « Les Clefs de Milton », devra avoir préalablement reçu l'autorisation de la présente société.

### 7. Vente sur une plateforme de service

L'ensemble des produits/services de la gamme JUMP OFF peuvent être distribués sur une plateforme digitale spécifique, aux conditions de prix et d'utilisation des services inhérentes aux présentes.

### 8. Prescription / parrainage

La marque JUMP OFF reconnaît les conditions de la recommandation, de la prescription ou du parrainage dans ses modalités de développement.

Pour être effectives, lesdites conditions et avantages concomitants doivent être définis dans des Conditions Particulières afin d'être applicables et opposables.

### 9. Organisation de formations

La SAS Les Clefs de Milton a qualité pour réaliser des prestations de formation. La société est reconnue « organisme de formation enregistré sous le numéro 24280183828. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat ».

La marque JUMP OFF peut organiser des formations sous couvert des références des Clefs de Milton, et respecter les modalités applicables au titre de la formation secondaire, de la formation pour adulte, ou de la formation continue.

Toutes les activités de formation pourront être réalisées in situ (aux Clefs de Milton - Cf. Règlement Intérieur), ou dans un lieu défini par le client ou le bénéficiaire.

#### 10. Activités interdites

L'expert JUMP OFF en charge de l'accompagnement n'est pas psychologue. Il n'a donc pas qualité pour traiter des pathologies mentales. Il s'interdit donc toute pratique liée à cette profession réglementée.

Dans le cas de l'accompagnement d'un sportif, d'une équipe de sportifs, d'une association sportive ou d'une direction technique, par exemple, JUMP OFF s'interdit de traiter du coaching technique lié au sport concerné.

Le préparateur mental JUMP OFF n'est pas présent pour juger des qualités techniques, kinesthésiques ou stratégiques liées directement à la discipline pratique, ni celles du sportif, ni celles de l'entraîneur diplômé d'Etat en charge de la progression des athlètes.

#### 11. Autorité du préparateur mental

Le préparateur mental est la seule personne pouvant intervenir auprès du ou des bénéficiaires, sauf accord préalable express.

Dans le cas d'un besoin spécifique, l'expert JUMP OFF peut proposer l'intervention d'un spécialiste dans l'intérêt du coaching mental à réaliser.

L'entourage familial, le staff, les visiteurs ou autres clients ne peuvent intervenir lors du coaching mental, sauf besoin spécifique validé en amont et approuvé par le bénéficiaire.

#### 12. Prise en charge d'un mineur

Les sportifs, artistes ou étudiants mineurs sont sous la responsabilité de l'expert JUMP OFF uniquement pendant le temps des activités encadrées par lui-même. En dehors des temps d'activités et de préparation ou clôture de ces activités, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Dans le cadre de l'utilisation d'un produit JUMP OFF par un mineur, la société Les Clefs de Milton se décharge de toute responsabilité quant à une utilisation non conforme dudit produit.

Dès lors que cela est nécessaire, la marque JUMP OFF fait mention dans les conditions d'utilisation du produit (ou notice), du besoin d'une veille ou d'un contrôle parental pour un exercice ou une mise en situation particulière.

#### 13. Devoirs de réserve et d'alerte

Dans le cadre d'un coaching ou d'un suivi, tout événement constaté ou relaté par le bénéficiaire, ou toute pathologie identifiée par l'expert JUMP OFF fera l'objet d'une alerte par voie d'un écrit (courriel ou lettre recommandée avec accusé de réception), à l'intention du bénéficiaire ou de son responsable légal, lorsque celle-ci apparaît comme contraire aux bonnes moeurs, à l'éthique ou à l'intérêt médical voire vital du bénéficiaire.

#### 14. Confidentialité

JUMP OFF s'engage à la plus stricte confidentialité des données collectées dans le cadre de la conduite de ses prestations.

L'ensemble des informations personnelles présentées lors des coaching sont conservées dans un dossier client nominatif.

JUMP OFF s'interdit de communiquer toute information personnelle d'un bénéficiaire à qui que ce soit, sauf demande expresse du bénéficiaire dans le cadre de son renforcement mental.

#### 15. Inscription et commande d'une prestation

En cochant la case « J'ai lu et accepté les Conditions Générales de Vente », et en signant les présentes, le client reconnaît qu'il est tenu par l'ensemble des articles du présent document.

L'inscription au réseau JUMP OFF, la signature de la Charte JUMP OFF ou la commande de toute prestation ou produit, ainsi que son utilisation, supposent l'acceptation absolue du présent document.

Toute prestation suppose la validation préalable des Conditions Particulières par le biais d'un devis, formulaire d'inscription, bulletin d'adhésion, bon de commande, contrat de prestation, etc. qui engage les deux parties suivant leurs termes.

Conformément à l'article 1316-1 du Code civil, et aux fins de la bonne réalisation de la commande, le client s'engage à fournir des éléments d'identification véridiques.

JUMP OFF et la SAS Les Clefs de Milton se réservent la possibilité de refuser la commande pour toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

#### 16. Délai de rétractation

Conformément à l'article L.121-20 du Code de la consommation, « le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir justifier de motifs ni à payer de pénalités ».

« Le délai mentionné à l'alinéa précédent court à compter de la réception pour les biens ou de l'acceptation de l'offre pour les prestations de services ».

Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la société par l'intermédiaire de son site internet.

Conformément aux dispositions légales, vous trouverez ci-après le formulaire-type de rétractation à nous faire parvenir :

<https://service-public/professionnels-entreprises/vosdroits/R38397>

#### 17. Adhésion au réseau JUMP OFF

L'adhésion au réseau JUMP OFF suppose l'acceptation des présentes Conditions Générales.

L'adhésion doit être réalisée via un formulaire sur le site internet, ou en complétant le formulaire papier.

Le signataire reconnu délivrer un juste identité et la qualité nécessaire à l'adhésion au réseau JUMP OFF, et ainsi fournir tout justificatif nécessaire : document d'identité, certificat, titre ou diplôme justifiant le niveau ou les aptitudes requises.

L'adhésion est reconnue comme acquise dès paiement intégral du prix et après réception de l'ensemble des documents justificatifs ; et valable pour une année à date anniversaire d'adhésion.

L'adhésion fera l'objet d'une inscription sur le listing des adhérents, qui peut faire l'objet d'une publicité par tout moyens pour le développement de la marque JUMP OFF.

Vous disposez d'un droit de masquage sur ce listing sur demande expresse auprès de JUMP OFF.

Ladite adhésion est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 12 (doute) mois Ladite reconduction générera l'établissement automatique d'une facture pour l'adhésion annuelle, facture exigible au comptant immédiatement.

Toute demande de résiliation doit être établie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours avant la date anniversaire de l'adhésion.

#### 18. Charte JUMP OFF

L'adhésion à la Charte JUMP OFF suppose l'acceptation des présentes Conditions Générales.

Les mêmes conditions que le paragraphe précédent sont applicables à la Charte.

#### 19. Tarifs

L'ensemble des prestations et produits JUMP OFF sont payants, sauf mention express sur le site internet ou sur le produit lui-même.

Tous les prix sont exprimés en euros et toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles). et précisément déterminés sur les documents descriptifs des prestations ou produits.

Les prix sont affichés sur le site internet, sur les fiches détaillées des prestations, dans le catalogue disponible aux Clefs de Milton.

La TVA est appliquée au taux en vigueur au moment de la commande de la prestation ou livraison du produit.

La société se réserve le droit de modifier les prix à tout moment pour l'avenir, sans préavis, et sans autre formalité que des porter les modifications en cause dans les Conditions Générales de Vente, et d'apporter mention d'une date de mise à jour de ces mêmes conditions.

#### 20. Taxes

La TVA est applicable à l'ensemble des prestations ou produits JUMP OFF.

Les activités de formation sont exonérées de TVA, et les documents-type devis, convention de formation, facture, feront apparaître la mention « net de TVA ».

En cas d'hébergement sur le site des Clefs de Milton, la taxe de séjour applicable sera collectée lors de l'entrée dans les lieux.

#### 21. Conditions de règlement

Le paiement est exigible immédiatement à la commande, lors de la livraison du produit ou lors de la réalisation de la prestation.

Les Clefs de Milton s'autorisent à suspendre la réalisation de toute prestation pour laquelle la condition de règlement précise « payable d'avance ».

Quelque soient les produits ou prestations, le prix est à régler au comptant sans escompte.

Les Clefs de Milton peuvent exceptionnellement consentir un différé de règlement, si le client en fait la demande.

Les Clefs de Milton acceptent les moyens de règlement suivant : chèque, virement, espèces, carte de paiement (sur la boutique en ligne, ou avec l'outil SUMUP).

Les cartes de paiement acceptées sont : Visa, Mastercard, American Express.

Conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, l'engagement de payer donné par carte bancaire est irrévocable. Le client ou commanditaire qui effectue un paiement par carte bancaire confirme qu'il est bien le titulaire légal de la carte à débiter et qu'il est en droit d'en faire usage.

En cas d'impossibilité de débiter la carte, la vente est immédiatement résolue de plein droit et la commande annulée.

Pour tout règlement par chèque qui ne saurait pas être honoré pour défaut de provision, Les Clefs de Milton représenteront automatiquement le chèque en banque pour une nouvelle mise en paiement. Si celle-ci est inopérante, Les Clefs de Milton pourront prendre une mesure de recouvrement forcé du chèque impayé par voie d'huissier de justice, sauf à ce que le client ait payé sa créance préalablement par tout autre moyen.

En cas de litige relatif à un paiement non honoré, la SAS Les Clefs de Milton se laisse la possibilité de procéder à toutes poursuites judiciaires adéquates. Au titre des frais de procédures liés à la mise en recouvrement de la créance, Les Clefs de Milton se réservent le droit d'imputer des frais de traitement administratif à hauteur d'un forfait de 175,00 euros.

#### 22. Réalisation de la prestation

Le paiement intégral du prix (ou acompte dans le cas des formations) est une condition sine qua non de la réalisation de la prestation commandée.

La marque JUMP OFF et la SAS Les Clefs de Milton ne sauraient être tenus pour responsable de toute suspension, annulation ou report dans la réalisation d'une prestation ; et aucune contrepartie ne pourra être demandé dans ce contexte.

#### 23. Non réalisation de la prestation du fait de JUMP OFF

La non réalisation d'une prestation du fait de JUMP OFF, n'ouvre pas droit à une compensation financière, mais à un report de la réalisation de la prestation.

Dans l'hypothèse où un second report devait intervenir, pour cause d'accident ou de maladie de l'expert JUMP OFF, le prestataire peut proposer l'intervention d'un autre expert pour assurer la mission.

La non livraison d'un produit du fait de JUMP OFF engage sa propre responsabilité si celle-ci est liée à une défaillance d'organisation interne.

La marque JUMP OFF peut proposer un produit alternatif (si cela est possible) ou consentir (au cas par cas) un geste commercial pour compenser le préjudice causé au client.

Cette remise ne peut être considérée comme acquise de plein droit au client, et reste à la discrétion de la marque JUMP OFF.

En cas de défaillance lors de la livraison d'un produit du fait de l'intermédiaire (prestataire de distribution, prestataire de livraison, etc.), la marque JUMP OFF ne saurait être tenue pour responsable.

Toutefois, celle-ci s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la satisfaction maximale du client.

#### 24. Non réalisation de la prestation du fait du client

Si une prestation ne peut être réalisée auprès du client ou du bénéficiaire du fait de l'un ou de l'autre, la marque JUMP OFF peut accepter un report de la prestation.

Si un second report est demandé, JUMP OFF peut l'accepter sans compensation financière.

En revanche, si la prestation ne peut être réalisée par JUMP OFF pour absence non justifiée du client ou du bénéficiaire, alors les sommes correspondant à la prestation seront acquises à JUMP OFF (et La SAS Les Clefs des Milton), sans qu'aucun remboursement ou report ne soit consenti. Une nouvelle prestation devra alors être commandée par le client pour qu'une nouvelle prestation soit réalisée.

Dans le cadre spécifique des prestations récurrentes, ouvrant droit à un paiement mensualisé, tout retard de paiement, quel qu'en soit son origine, impliquera une suspension des prestations JUMP OFF jusqu'au paiement intégral de la créance.

#### 25. En cas de force majeure

L'exécution des obligations de la SAS Les Clefs de Milton (et de la marque JUMP OFF) est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution.

La société informera le client et/ou le bénéficiaire de la survenance de cet événement dès que possible.

Tout événement de force majeure, important le client et/ou le bénéficiaire, et ayant comme conséquence une mauvaise exécution ou une inexécution

de ses engagements, doit être signalé par courriel, ou courrier simple, à ce(s) dernier(s).

#### 26. Règlement Intérieur

Toute personne qui se présente aux Clefs de Milton, pour bénéficier d'une prestation de ladite société ou de la marque JUMP OFF, reconnaît avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'établissement, disponible sur les sites internet, ainsi qu'au siège social.

Ledit règlement précise les règles de fonctionnement de l'établissement. Il garantit le respect des conditions d'accueil des publics, de la sécurité liée aux personnes, de la non-discrimination, et fait mention des dispositions en matière d'assurance et de responsabilité.

#### 27. Droits de propriété intellectuelle

Les marques, non commercial, nom de domaines, logos, logiciels, vidéos, textes, méthode ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de la SAS Les Clefs de Milton.

La marque JUMP OFF fait l'objet d'une protection nationale par l'INPI.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV.

Toute reproduction partielle ou totale, modification ou utilisation de ces droits pour quelque motif que ce soit est strictement interdite. A défaut, la SAS Les Clefs de Milton pourra engager toutes poursuites judiciaires adéquates.

Le droit d'usage du client (et/ou du bénéficiaire) comprend un droit d'accès aux informations moyennant paiement. Il ne confère pas de droit de reproduction, de commercialisation ou autre.

Toute utilisation des données obtenues en vue d'une commercialisation ou de revente directe ou indirecte de ces données est interdite, sauf autorisation écrite et préalable de la Société.

La communication des données à des tiers qui lui sont juridiquement distincts, est strictement interdite.

Le client (et/ou le bénéficiaire) est tenu responsable de toute reproduction ou communication non autorisée des données, que celle-ci résulte de sa faute, de sa négligence, ou d'une simple omission.

#### 28. Protection des données et méthodes JUMP OFF

La méthodologie de diagnostic et d'accompagnement déployée par JUMP OFF s'appuie sur des techniques, études et théories, empruntées à la psychologie, au management, au développement personnel, et à diverses approches scientifiques et relationnelles.

La méthode JUMP OFF agrège ces ressources au profit du bénéficiaire, sans utiliser d'outils pour lesquels elle ne dispose pas de droits indispensables.

Les données collectées (individuellement et collectivement) sont conservées dans la base de données de la société, et ne sont pas divulguées.

Dans le cadre de son développement, JUMP OFF peut établir des statistiques (non nominatives et non discriminantes), destinées à identifier les besoins des clients et prospects, et mettre en avant ses prestations et atouts.

Les outils d'analyse déployés par JUMP OFF font partie du capital ingénierie de la société et ne sont pas libres de droit.

Ils ne peuvent donc être utilisés par aucune personne physique ou morale non autorisée expressément par la marque JUMP OFF et la SAS Les Clefs de Milton.

#### 29. Politique de non-discrimination

Dans le cadre de ses activités, la SAS Les Clefs de Milton, s'engage à respecter l'éthique et la réglementation en matière de lutte contre la non-discrimination.

Qu'il s'agisse du recrutement des collaborateurs, du choix des partenaires, ou des clients et bénéficiaires, la SAS Les Clefs de Milton, s'engage à ne pas contrevenir aux dispositions nationales et européennes en matière de race, couleur de peau, origine ethnique, origine nationale, religion, orientation sexuelle, identité de genre ou situation de famille.

L'expert JUMP OFF s'engage donc à respecter les choix individuels des clients et bénéficiaires, et ne pas les commenter.

#### 30. Protection des données personnelles

En procédant à son adhésion au réseau ou à la Charte, l'adhérent consent à l'utilisation de ses données personnelles par la Société.

La signature des présentes CGV emporte l'accord du client quant à la collecte et l'utilisation par la Société de ses données personnelles pour l'établissement du contrat de prestation.

Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification à ses données personnelles.

Si l'ensemble de ses données lui sont personnelles, il concède à la SAS Les Clefs de Milton, le droit de citer son nom dans le listing des adhérents au réseau ainsi que comme signataire de la Charte (le cas échéant).

L'ensemble de ses coordonnées demeurent confidentielles et ne peuvent être divulguées par la marque JUMP OFF ou la SAS Les Clefs de Milton.

Le Client accepte en revanche que la SAS Les Clefs de Milton utilise ses coordonnées pour le contacter à des fins commerciales, sans en faire aucun usage auprès des tiers.

#### 31. Droit à l'image

Le client est susceptible de faire l'objet de prises de vues individuelles ou collectives, lors des activités et prestations proposées, ou lors d'opérations commerciales de promotion ou vente.

Le client ou le bénéficiaire reconnaît céder d'office son droit à l'image à la marque JUMP OFF et à la SAS Les Clefs de Milton, dans le cadre des prestations dont il bénéficie.

Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement à la SAS Les Clefs de Milton le droit d'exploiter son image à des fins d'information et de promotion de ses activités, sur son site internet, des flyers, out sur tout support existant ou à venir sur le territoire.

S'il souhaite ne pas céder ce droit, il doit en faire mention expresse dès la réservation ou commande d'une prestation ou d'un produit.

Pour les personnes mineur(e)s ou sous tutelle, le responsable légal doit faire mention expresse de son droit de rétraction en matière de cession de son droit à l'image.

#### 32. Politique de reversement aux associations de protection animale

Pour des questions éthiques, la marque JUMP OFF et la SAS Les Clefs de Milton, peuvent choisir de mettre en oeuvre une politique de reversement de ses recettes au bénéfice d'une association de portée nationale, dont la priorité est environnementale ou écologique, notamment la préservation de la flore ou de la faune, le sauvetage des animaux, ou la continuité écologique.

Toute campagne de reversement fera l'objet d'une publicité sur le site internet à des fins de transparence.

Ces reversements seront inscrits en comptabilité des livres de la SAS Les Clefs de Milton.

### 33. Réclamations

Tout client ou bénéficiaire d'un produit ou service de la marque JUMP OFF peut présenter une réclamation en contactant la SAS Les Clefs de Milton par :

- lettre simple à : Les Clefs de Milton, chemin de l'écluse, 28210 Coulombs
- courriel à : [contact@jumpoff.fr](mailto:contact@jumpoff.fr) ou [contact@lesclefsdemilton.fr](mailto:contact@lesclefsdemilton.fr)

### 34. Garantie satisfait ou remboursé

Pour certains produits ou prestations de la marque JUMP OFF, une garantie « satisfait ou remboursé » peut être incluse.

Pour préexister à l'achat de produit ou la commande de prestation, ladite garantie « satisfait ou remboursé » doit être expressément mentionnée sur le packaging, les conditions particulières de la prestation, la fiche descriptive détaillée, ou le contrat de prestation.

Les termes et modalités de cette garantie applicable seront définis dans une annexe aux présentes CGV, et jointes aux Conditions Particulières, packaging ou notice.

Si aucune mention non équivoque n'est présente, alors la marque JUMP OFF ne peut être interpellée pour mettre en oeuvre cette garantie.

### 35. Modalités de remboursement

Dans l'hypothèse d'un différend entre la marque JUMP OFF et le client, non couvert par les termes de l'assurance en responsabilité civile exploitation de la SAS Les Clefs de Milton, la Société peut consentir un remboursement total ou partiel d'un produit ou d'une prestation.

Pour faire une demande de remboursement, le client doit envoyer sous 7 jours à compter de la livraison du produit ou de la survenance de la prestation, un dossier circonstancié par lettre recommandée avec accusé de réception à : Les Clefs de Milton, chemin de l'écluse, 28210 Coulombs.

La Société dispose alors d'un délai de 30 jours pour se positionner sur la demande de remboursement et étayer sa position. Si des pièces complémentaires sont nécessaires, le délai de réponse est prorogé d'autant (date à réception des nouvelles pièces justificatives).

L'étude de la demande n'implique aucune acceptation de fait et a priori.

### 36. Assurances

Pour son exploitation, la SAS Les Clefs de Milton dispose d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie d'assurance MMA PRO PME.

Le contrat porte le n°145.911.553.

Les locaux professionnels sont aussi garantis dans le cadre dudit contrat.

Les coordonnées de l'assurance professionnelle sont : MMA, SARL DCA Finances, 15 rue de l'église, 28210 Nogent le Roi.

Pour certaines prestations telles que les participations à des événements, séminaires, conférences, ou autres location d'espaces extérieurs ou intérieurs (type gîtes), une assurance annulation peut être souscrite par le client, suivi les termes et conditions applicables en fonction de chaque espèce.

Un contrat d'assurance annulation sera établi et joint aux Conditions Particulières.

Cette assurance fera l'objet d'une contrepartie financière payable d'avance et non remboursable si elle n'est pas appelée.

### 37. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit français, quel que soit le lieu de livraison du produit ou de délivrance de la prestation.

### 38. Gestion des litiges

Les parties ont la possibilité de recourir d'un commun accord à une procédure de médiation conventionnelle, ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges en cas de contestation. Conformément à l'article L. 133-4 du Code de la consommation, le consommateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation en cas de litige devant le Médiateur de la consommation.

Cette procédure est gratuite pour le consommateur.

En cas de contestation éventuelle, et après toute tentative de recherche d'une solution amiable, tous les litiges auxquels les CGV pourront donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis aux tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

Pour les litiges entre professionnels, le Tribunal de Commerce de Chartres est seul compétent.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

atteste avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente, et les accepter sans réserve.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

J'ai lu et accepté les Conditions Générales de Vente ci-dessus

Signature :